



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 avril 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-04-08-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 4.

Proposition adoptée.

Monsieur Claude Pilon prend son siège à 13 h 5.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-04-08-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 : ADOPTION

CA 15-04-08-03

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 15-04-08-04

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-04-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-04-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. INSPECTEURS (3) AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL : AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, réitère l'importance de la présence des inspecteurs afin d'assurer la surveillance des activités en lien avec le fonds de voirie régional. Il mentionne également qu'il y a lieu d'améliorer l'identification et la sécurité des inspecteurs. Pour ce faire, il suggère de fournir des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule, ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés soit à la MRC ou au fonds de voirie.

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au fonds de voirie régional pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer l'identification et la sécurité des inspecteurs en leur fournissant des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule, ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC ou au fonds de voirie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 32 000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** trois (3) postes d'inspecteur au fonds de voirie régional d'une durée déterminée de trois (3) mois, de mai 2015 à août 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** le directeur général à signer les contrats de travail après y avoir ajouté les équipements proposés.

Proposition adoptée.

Monsieur Paul Herrbach prend son siège à 13 h 11.

Monsieur Yvon Bériault quitte la rencontre à 13 h 11.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Les membres du comité administratif confient le mandat à monsieur Jean-Yves Poirier de procéder à la révision de la grille d'analyse en qui a trait à la politique d'attribution des fonds. Plus particulièrement, la demande concerne la possibilité de limiter les attributions de fonds pour un même type d'activité.

5.1.3.1. SPECTACLE ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Ce point est reporté au prochain conseil.

5.1.3.2. PROJET JEUNES LEADERS : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Ce point est reporté au prochain conseil.

5.1.3.3. DEMANDE AREQ - CSQ : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Monsieur Jean-Yves Poirier informe les membres d'une demande d'aide financière reçue de la part de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

autres services publics du Québec dans le cadre de leur assemblée générale annuelle qui aura lieu cette année à L'Île-Perrot. Après analyse, les membres ne donneront pas suite à la demande étant donné que l'organisme ne satisfait pas aux critères d'admissibilité de la MRC.

5.1.3.4. CHŒUR ESPÉRANTO : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Ce point est reporté au prochain conseil.

5.1.3.5. SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE VAUDREUIL-CAVAGNAL : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Ce point est reporté au prochain conseil.

5.1.3.6. CONGRÈS AGCMQ : INFORMATION

Monsieur David Morin, greffier, informe les membres du comité administratif que le congrès 2015 de l'association des greffiers de cour municipale du Québec aura lieu du 7 au 9 octobre prochain au Château Vaudreuil. Les membres du comité administratif expriment leurs inquiétudes face à la possibilité de solliciter des commandites privées afin de soutenir l'évènement.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2015 : MODIFICATION

CA 15-04-08-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de devancer** au 6 mai la séance du comité administratif prévue le 13 mai 2015 et **de devancer** au 4 novembre la séance prévue pour le 11 novembre 2015.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1. AUTORISATION DE PROCÉDER À LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, approuvé par les Archives nationales;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le déclassement annuel a été effectué à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-07

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** le greffier à procéder à la destruction des documents identifiés à la liste jointe à la présente, conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Destruction CMRVS 2015

Boîte	Cote	Titre du dossier ou numéro de cause	Sous-titre	Du	Au	Etat	Règle	Actif	Transfert	SA	Inactif	Disposition finale
14001	904-110	8712-472 à 8712-491		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	2	D	2014
14002	904-110	8712-446 à 8712-471		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14003	904-110	8712-046 à 8712-445		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14004	904-110	8712-689 à 8712-700		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14005	904-110	8712-701 à 8712-715		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14006	904-110	8712-529 à 8712-541		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14007	904-110	8712-518 à 8712-520		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14008	904-110	8712-506 à 8712-517		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14009	904-110	8712-492 à 8712-505		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14010	904-110	8712-644 à 8712-688		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14011	904-110	8712-631 à 8712-643		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14012	904-110	8712-716 à 8712-728		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14013	904-110	8712-729 à 8712-812		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14014	904-110	8712-577 à 8712-587		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14015	904-110	8712-568 à 8712-576		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14016	904-110	8712-551 à 8712-567		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14017	904-110	8712-542 à 8712-550		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14018	904-110	8712-620 à 8712-630 Ancien 802 884 793 a 803 233 609		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14019	904-110	8712-610 à 8712-619		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14020	904-110	8712-600 à 8712-609		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
14021	904-110	8712-588 à 8712-599		2011	2011	Semi-actif	900.7	888	2011	3	D	2014
CRM-141	203-101	Caisse 1: liste des encaissements par mode de paiement	Janvier à Mai	2007	2007	Semi-actif	203.1	2	2009	5	D	2014
CRM-142	203-101	Caisse 1: liste des encaissements par mode de paiement	Jun à Décembre	2007	2007	Semi-actif	203.1	2	2009	5	D	2014
CRM-143	203-101	Caisse 98: liste des encaissements par mode de paiement		2007	2007	Semi-actif	203.1	2	2009	5	D	2014
CRM-144	904-110	Poste Canada (Expresspost): Avis, constats		2006	2007	Semi-actif	900.7	888	2009	2	D	2014
CRM-145	207-120	Facturation huissiers 2007		2007	2007	Semi-actif	207.1	2	2009	5	D	2014
CRM-150	904-100	Relevé mensuel des avis d'amende et de paiement envoyés à la SAAQ		2006	2007	Semi-actif	900.2	2	2009	5	D	2014

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. DOSSIER RECYCLAGE D.S. - SIGNATURE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Recyclage D.S. retire ses procédures judiciaires et que la compagnie accepte que le juge rende une ordonnance autorisant la réhabilitation du cours d'eau au frais de Recyclage D.S.;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDELC) est nécessaire pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QU'une copie signée de la demande de certificat d'autorisation est nécessaire lors de la tenue de l'audience de la cour le 30 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Pépin est l'agent d'intervention aux cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-08

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'autoriser** monsieur Samuel Pépin à signer ladite demande d'autorisation.

Proposition adoptée.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - RÈGLEMENTS NUMÉROS 197 ET 198

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 197 a pour objet la modification du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 177 dans le but de modifier les limites des affectations commerciales et du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 198 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même les zones H-3-226 et C-4-229;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 197 et 198 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 197 et 198 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENT 121-5

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-5 a pour objet l'amendement du Règlement de zonage numéro 121 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HA-44 et prévoir des dispositions en ce qui concerne les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 121-5 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-10

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 121-5 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-224, 1275-225, 1681

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-224 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C2-604;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-225 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un développement immobilier de type mixte, compact et à l'échelle humaine et de modifier les usages et normes dans la zone C2-716;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1681 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la surveillance des travaux, des honoraires professionnels, des travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » phase 12, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-224, 1275-225 et 1681 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-224, 1275-225 et 1681 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉROS 1705

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1705 a pour objet la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc.» en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue de la phase 13 du projet « Place 20-30-40 », ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage des phases 12 et 13 du projet « Place 20-30-40 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1705 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-12

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1705 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres du comité administratif de sa nomination en lien avec le plan de mobilité. Il représentera la couronne sud à ces rencontres qui auront lieu de 4 à 5 fois par année en présence de monsieur Robert Poéti, ministre des Transports du Québec. Il ajoute qu'un plan de match a été établi en collaboration avec monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint et que des rencontres sont déjà prévues en ce qui a trait à la révision du schéma d'aménagement, plus particulièrement en lien avec les dossiers de la municipalité de Coteau-du-Lac, de la municipalité de Saint-Lazare et de la ville de Vaudreuil-Dorion.



13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1. GOUVERNANCE TOURISTIQUE RÉGIONALE : DÉPÔT

Monsieur le directeur général fait le dépôt du document pour information et ajoute que ce point sera également traité au conseil de la MRC du 22 avril 2015. Monsieur Guy Pilon demande si la MRC a statué sur le type d'organisme de tourisme qu'elle veut mettre en place. Monsieur le directeur général mentionne que rien n'a été décidé jusqu'ici et que le CLD a été mandaté pour nous revenir avec diverses options. Monsieur Guy Pilon fera le suivi avec les intervenants du CLD et reviendra aux membres de comité administratif.

13.1.2. PROJET AU PACTE RURAL « RESTAURONS L'ENVOLÉE DU CASTOR! » : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en valeur du sentier restauré vise le développement récréotouristique et la conservation de l'environnement, et ce, en lien avec les orientations du Pacte rural 3 de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés contribueraient au développement touristique du mont Rigaud pour la communauté locale, régionale et au-delà;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention auprès de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) a été déposée pour mettre en œuvre ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le pôle du mont Rigaud incluant ses équipements est considéré par la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT QU'en concertation avec les municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur, un projet est proposé ayant comme principaux objectifs la mise en valeur du sentier de *L'Envolée du Castor* par la fermeture des sentiers illégaux et l'entretien des sentiers dégradés sur la propriété appartenant à Nature-Action Québec située sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se fera en collaboration avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les municipalités de Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud et l'organisme Nature-Action Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de mandater** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de déposer un projet dans le cadre du Pacte rural 3 qui permettrait la mise en valeur du tronçon restauré du sentier de *L'Envolée du Castor* sur le mont Rigaud dans la municipalité de Sainte-Marthe et ce, conditionnellement à l'acceptation du financement du projet par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) prévue en avril 2015.

Proposition adoptée.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1. PARTICIPATION DE LA MRC AU MÉRITE OVATION MUNICIPALE 2015 DE L'UMQ AVEC LE PROJET TERRE-MAIRES : SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la candidature de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour son projet « *Terre-Maires* » a été retenue dans la catégorie Culture, patrimoine et interculturalité et qu'elle est invitée à présenter ledit projet au Pavillon de l'innovation municipale québécoise lors des assises de l'Union des municipalités du Québec les 21 et 22 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à la location d'un espace, à l'impression d'un recueil et à la fabrication d'un kiosque se chiffrent à 2 825 \$, toutes taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 13 000 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-04-08-13



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-04-08-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que la MRC participe** à cet événement.

Proposition adoptée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. FIBRE OPTIQUE : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté au prochain conseil.

14.2. CHANGEMENT DE NOM POUR LA PISTE BMX VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres qu'une demande a été adressée, par la municipalité de Coteau-du-Lac au conseil d'administration du Club BMX Vaudreuil-Soulanges, afin que le nom du club et de la piste soit modifié pour Club/Piste BMX de Coteau-du-Lac.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1. PROJET PILOTE – ALERTES INFORMATISÉES

Monsieur Patrick Bousez informe les membres du comité administratif que la firme Cauca a jusqu'à 100 000 \$ à investir dans un projet pilote qui permettrait les communications directement des véhicules d'incendie aux bureaux de Cauca. La firme veut réaliser son projet pilote dans deux municipalités qui offrent un service de premiers répondants avec un nombre d'appels suffisant afin de bien valider l'efficacité du système. Monsieur le préfet mentionne que ces informations seront transmises aux membres du conseil de la MRC le 22 avril 2015 pour que la firme Cauca puisse lancer un appel à tous par la suite.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

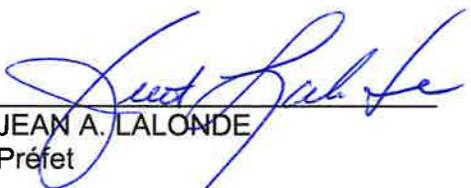
Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 15-04-08-15

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **que la séance soit levée** à 14 h 3.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier